



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Services publics et services aux publics »**

Réunion du 12 mars 2020

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête Insertion professionnelle des diplômés de
master**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête Insertion professionnelle des diplômés de master
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Enquête annuelle individuelle et exhaustive auprès de tous les diplômés des universités françaises ayant obtenu un diplôme de master en formation initiale, de nationalité française, résidant en France et âgés de moins de 30 ans, qui ne poursuivent ou ne reprennent pas d'études dans les 2 ans qui suivent la diplomation.
Champ géographique	France entière

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	Disposer de données d'insertion professionnelle comparables au niveau de chaque établissement et au niveau national.
Thèmes du (ou des) questionnaires	Caractérisation de l'insertion professionnelle des diplômés de Master : emploi, conditions d'emploi, niveau de rémunération, adéquation à la formation, type d'employeur, etc.
Historique	Le MESRI coordonne, depuis plus de 10 ans, un large dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion professionnelle dans les universités dont font partie les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de master.

	<p>Un avis favorable d'opportunité a été donné par le CNIS en juin 2011. Depuis le SIES a mis en place un dispositif national de collecte après d'importants travaux d'harmonisation des méthodologies (tronc commun du questionnaire, protocole de passation, etc...). Il réalise l'exploitation des enquêtes (pondérations, etc...) et en assure la diffusion.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Les principales évolutions apportées par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche ont été d'accroître l'information temporelle, pour disposer de données descriptives d'insertion à 18 mois, en complément de celles à 30 mois.</p>
Concertation	<p>Afin d'harmoniser les méthodologies d'enquête et d'assurer une couverture nationale complète (incluant l'ensemble des universités), un dispositif national de collecte a été élaboré et mis en place par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère sous la responsabilité de son service statistique, le SIES. Cette démarche est menée en concertation avec la Conférence des Présidents d'université (CPU), le Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ), la Délégation à l'Information et à l'Orientation (DIO) lorsqu'elle existait, et l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT), dans le cadre d'un comité de pilotage.</p>
Origine de la demande	<p>La loi n°2007 1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle une des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Elle fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle. Cette disposition a été confirmée et enrichie par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche n° 2013-660 du 22 juillet 2013, puis par la loi n°2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>D'autres dispositifs relatif à l'insertion professionnelle existent hors MESRI pour les autres formations (enquête d'insertion des diplômés de BTS à 7 mois par la DEPP, insertion des diplômés d'écoles d'ingénieurs et de commerce par la conférence des grandes écoles (CGE), sans diffusion de données au niveau établissement (BTS) ou en tout cas non systématique (CGE). Ces enquêtes cohabitent avec d'autres enquêtes nationales menées à tous les niveaux de diplôme telles que l'enquête Génération du</p>

	Céreq et l'enquête Emploi de l'INSEE.
Extensions géographiques	Sans objet
Utilisateurs	Les données individuelles sont également accessibles pour les chercheurs depuis 2018 sur le réseau Quêtelet.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	De décembre à fin avril
Mode de collecte	<p>Modalités d'enquête : la collecte des universités est multimode (Internet, téléphone, questionnaire papier).</p> <p>La collecte est encadrée par une charte signée par les Présidents d'université qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la collecte.</p> <p>Les dispositions de la charte visent à garantir la production de données de qualité, fiables, et comparables entre les universités. Elles incluent un ensemble de règles méthodologiques communes visant à assurer la comparabilité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un champ commun (diplômés résidents en France, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme). - une date d'interrogation (1er décembre année n+2 après la diplomation) et une période de collecte communes (décembre-avril). - un tronc commun de questionnaire comportant un nombre réduit de questions (environ 30)
Comitologie	<p>Le comité de pilotage, composé des services du Ministère (SIES, DGESIP), de la CPU, de l'ADIUT et du Céreq se réunit une fois par an pour mettre au point les évolutions de l'enquête et échanger sur le périmètre de publication des résultats. Une réunion des correspondants dans les universités est également organisée chaque année.</p>

	Des groupes techniques et méthodologiques se réunissent selon des rythmes liés à l'actualité des besoins d'évolution.
Contraintes pour l'enquête	
Coût de l'enquête	612 000 € / an
Organisme collecteur	La collecte décentralisée et réalisée par les observatoires des universités.
Plan de sondage	Enquête exhaustive. La liste des diplômés à interroger dans le cadre du dispositif est fournie par le SIES sur la base des données du système d'information de suivi de l'étudiant SISE-Université.
Taille de l'échantillon	67400

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES
Autres services producteurs	
Partenariat	Observatoires dans les universités
Date prévisionnelle de la première publication	Décembre n+1. Les publications sont disponibles sur le site Internet du MESRI : - Une note Flash pour chaque diplôme - Un outil de data visualisation des résultats permettant de choisir les universités d'intérêt et la discipline du diplôme : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/ - Une plate-forme ouverte des données agrégées sur le site dataESR du MESRI : par établissement : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-

esr-insertion_professionnelle-
master/information/?disjunctive.numero_de_l_etablissement&disjunctive.academie

nationale par discipline fine
:https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-insertion_professionnelle-master_donnees_nationales/information/

Des études peuvent aussi être publiées dans des Notes d'information du SIES et ponctuellement dans des publications d'autres organismes (Cereq, Insee, etc...).